

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers représentés : 5  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le quinze octobre deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

**Absents donnant pouvoir** : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Sarah MICHON, Charles-Bernard DRUGEON a donné pouvoir à Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET a donné pouvoir à Pauline CAILLONNEAU.

**Absents excusés** : Héléne LEMESLE

**Absents** : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

### **D21102024\_5 : Dispositif qualité commerce « Préférence Commerce » 2025-2026 pour les commerces et services de la commune des Achards**

Monsieur le Maire rappelle le dispositif « Préférence Commerce », proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée (CCIV) pour lequel la commune des Achards était partenaire pour le Millésime 2023-2024. Ce dispositif a permis à près de 1 600 entreprises commerciales vendéennes de valoriser la qualité de leur accueil et services apportée aux clients.

Ce label est attribué pour 2 ans aux commerçants qui en font la demande, après validation des critères du référentiel qualité, évalués par un audit « mystère » du point de vente.

Aujourd'hui, il est proposé à la commune de continuer ce partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée (CCIV) sur ce dispositif pour le Millésime 2025-2026 et d'apporter son soutien aux entreprises locales désireuses de s'engager dans la démarche en prenant en charge 50% du montant des frais d'adhésion, soit :

- 120€ HT pour un commerce, hors cafés-restaurants, restaurants et brasseries
- 135€ HT pour un café-restaurant, restaurant ou brasserie

Cette prise en charge sera valable pour le Millésime 2025-2026 (facturation en juin 2025).

Monsieur la Maire précise qu'au titre du Millésime 2023-2024, deux commerçants ont été lauréats du label.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité décide que la commune des Achards :

- demeure partenaire de la CCIV et s'engage sur le dispositif « Préférence commerce » Millésime 2025-2026 ;
- Apporte son soutien aux entreprises locales désireuses de s'engager dans la démarche en prenant en charge 50% du montant des frais d'adhésion tels qu'exposés ci-dessus ;
- Limite ce soutien aux dix premières entreprises locales désireuses de s'engager dans la démarche, étant précisé que, si le nombre d'entreprises intéressées devait être plus important, le Conseil Municipal serait amené à se prononcer de nouveau.

La secrétaire de Séance,  
Lynda PRUVOST



Le Maire,  
Michel VALLA

  


Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 28 octobre 2024  
Au registre